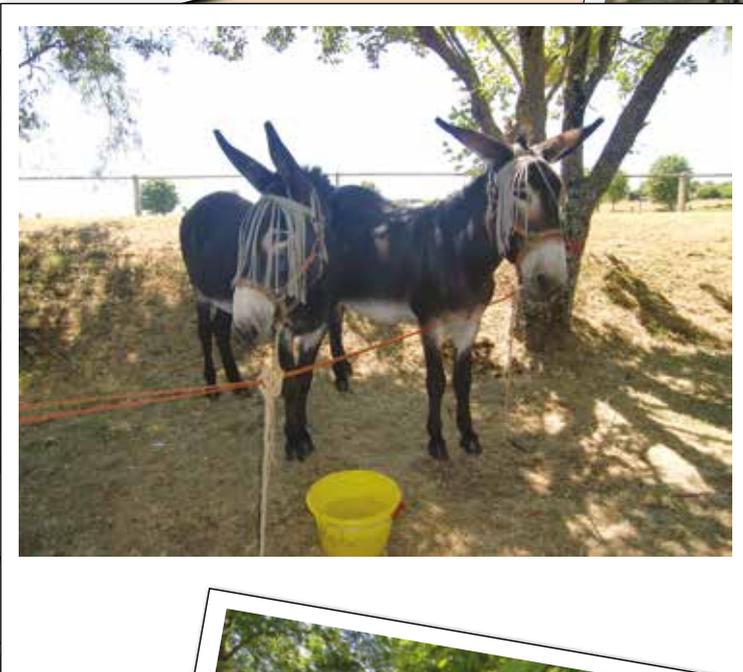


Saint-Baudel



2016-2017

Mes chers concitoyens,

L'an passé je vous avais informés de notre souhait de constituer une «commune nouvelle» en nous associant avec la commune de Villecelin. Ce projet a mûri durant ces derniers mois, le conseil municipal de Saint-Baudel est favorable à ce changement. Cependant, certains souhaitent que la fusion intervienne plus tardivement, peu avant la fin du mandat. Les discussions se poursuivent.

Je suis heureuse de vous annoncer que nous poursuivons les projets de rénovation des bâtiments communaux. Après la Mairie, le multiservice fera peau neuve en 2017 afin d'offrir un cadre plus agréable, plus convivial aux habitants de la commune.

Mes vœux les plus sincères vous accompagnent pour une belle année 2017. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous inviter à venir partager un moment amical autour de la traditionnelle galette des Rois le samedi 7 janvier à 16 h 30 à la salle des fêtes.

Fabienne Pinczon du Sel-Guibouret

L'intercommunalité

Mot du président de la Communauté de Communes

Arnon Boischaut Cher (CDC ABC)

Point sur la loi NOTRe et ses conséquences sur notre territoire

L'année 2016 a dû répondre aux exigences de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ». Ce nouveau texte apporte d'importants changements pour les communes et leurs intercommunalités notamment l'harmonisation des statuts de la CDC ABC en conformité avec cette loi. La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher a pu déroger à l'obligation de taille minimale de 15 000 habitants et est exemptée de fusion (Voir Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Cher validé par arrêté préfectoral n° 2016-1-0272 du 22 mars 2016).

Cependant les compétences de notre intercommunalité évoluent impactant l'organisation intercommunale alors que les dotations de l'État s'amenuisent chaque année un peu plus et déséquilibrent les finances et le bon fonctionnement de notre intercommunalité. Malgré un désir politique de maintien des taux d'impositions intercommunales par les élus jusqu'à présent, la mise en place des obligations de la loi NOTRe nous contraint à

Le Conseil municipal

Le Maire : Fabienne Pinczon du Sel - Parassay
1^{ère} Adjointe : Françoise Bernardin - Parassay
2^{ème} Adjoint : Michel Bonnet - Le Carroir
Le conseil : Anne-Sophie Bolin
Nadine Durand - La Folie
Isabelle Marquet - Le Bourg
Xavier Oriol - Colombe
Christophe Pointereau - Besse
Daniel Regard - La Ville du Bois
Pierre Vidal - Pont d'Abbins
Lætitia Ygnace - Les Loges

Le Comité d'Action Social (C.C.A.S.)

Présidente : Fabienne Pinczon du Sel
Membres : Claude Lageline
Françoise Bernardin
Isabelle Marquet
Gilberte Carteron
Daniel Regard
Nadine Durand
Jean-Paul Ribault

Directrice de la publication :

Fabienne Pinczon du Sel

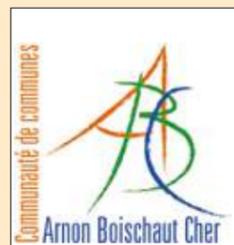
Rédaction :

Françoise Bernardin

Conception graphique/Impression :

Stéphane Brun

Tirage : 170 exemplaires



repenser aux priorités et à faire face à des choix en matière de restriction budgétaire. Nous devons faire plus avec de moins en moins de moyens financiers et humains. C'est pourquoi le conseil communautaire et moi-même travaillons pour répondre aux obligations qui nous incombent en matière :

1. D'URBANISME : Le conseil communautaire a décidé d'inscrire dans ses compétences, l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLUI), document de planification à l'échelle intercommunale qui exprime un projet de territoire pour les années à venir, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale. Le PLUI intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc. Cette prise de compétence a transféré automatiquement le droit de préemption urbain (DPU) à l'intercommunalité.

2. DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES :

Adoption du schéma de mutualisation des services sur le territoire intercommunal pour la période 2015-2020 permettant la création de services communs. Cette création s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens. Les élus ont la volonté de construire et pérenniser un schéma de mutualisation dans le but de rationaliser le service public rendu à l'utilisateur. En effet, l'intercommunalité repose sur des moyens rationalisés en mutualisant les services de l'EPCI avec ceux des communes, tout en préservant les services de proximité. L'objectif de cette mutualisation est bien de renforcer nos capacités d'actions dans le respect de chacun et d'aider les communes dans un contexte budgétaire contraint.

Dès lors 4 services communs ont été créés et sont en attente d'approbation des communes afin d'être effectifs dès le 1^{er} janvier 2017 :

- entretien des espaces verts : mutualisation des moyens techniques et humains pour entretenir les espaces verts des communes.

- entretien des chemins ruraux : mutualisation des moyens techniques et humains pour le broyage vertical et horizontal.

- Fleurissement : mutualisation des moyens techniques et humains. Toutes acquisitions de fournitures autres que les plants sont à la charge des communes

- installation et entretien des illuminations de Noël : mutualisation des moyens techniques et humains. L'acquisition des structures lumineuses est à la charge des communes.

3. DE PROMOTION DU TOURISME, dont la création d'office de tourisme

La loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence «promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme» aux intercommunalités, au 1^{er} janvier 2017. À l'occasion du transfert de cette compétence, une convention entre la CDC ABC et l'office de tourisme associatif de Lignièrès sera établie définissant les moyens mis à disposition pour exercer cette nouvelle compétence à l'échelle du territoire.

Instauration d'une taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2017, abondant ainsi les recettes liées à cette nouvelle prise de compétence obligatoire.

Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes

Vous pouvez contacter le service sur le site :

abc.enfance.jeunesse@orange.fr

Le Service Enfance Jeunesse est composé d'une équipe de directeurs, d'animateurs et d'une coordinatrice

Coordinatrice Enfance Jeunesse :

Gaëlle BERGERON : 02 48 60 42 38

Directrice accueil périscolaire :

Séverine FONTAINE : 06 88 17 48 48

Directrice accueil de loisirs :

Mélanie MATHIOU : 06 12 10 06 19

4. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi «MARTAM», prévoyait une obligation de prise en charge par le bloc intercommunal de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) avant le 1^{er} janvier 2016. N'étant pas remis en cause sur le fond, le transfert automatique de cette compétence bénéficie cependant d'un nouveau délai puisqu'il devrait s'effectuer d'ici le 1^{er} janvier 2018, et non au 1^{er} janvier 2016.

À ce jour, notre intercommunalité travaille :

- sur l'approbation de la mise en conformité des statuts de la communauté de Communes avec la loi NOTRe pour application au 1^{er} janvier 2017.

- sur la définition de l'intérêt communautaire dont la Loi MARTAM du 27 janvier 2014 en a modifié les conditions.

La loi NOTRe, c'est aussi anticiper les évolutions du territoire définies dans le schéma de coopération intercommunal. Il faut prévoir au plus tard le 1^{er} janvier 2020 la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement avec tout ce que ça entraîne (transfert matériel, humain, budgétaire...). Les réflexions sont en cours et devront faire l'objet de nombreuses concertations entre tous les acteurs concernés (Syndicats, préfecture, communes, communauté de communes...) Pour que vous, les usagers n'ayez pas à subir ces transferts.

Quelques informations sur la montée en débit du réseau internet du territoire :

La CDC ABC s'est engagée dans une réflexion de montée en haut débit du réseau internet : débit cuivre ou fibre, à ce jour, différentes solutions techniques sont étudiées afin d'arrêter la décision la mieux adaptée à notre territoire.

Les conseillers communautaires se joignent à moi pour vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2017.

N'hésitez pas à consulter notre site internet

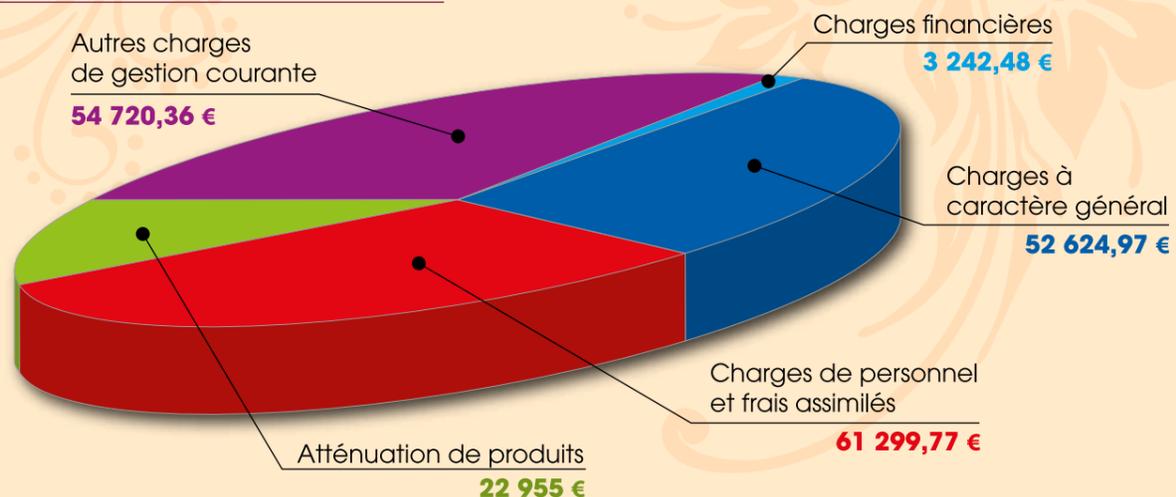
www.comcomabc.fr

Le 08 novembre 2016
Dominique BURLAUD, Président

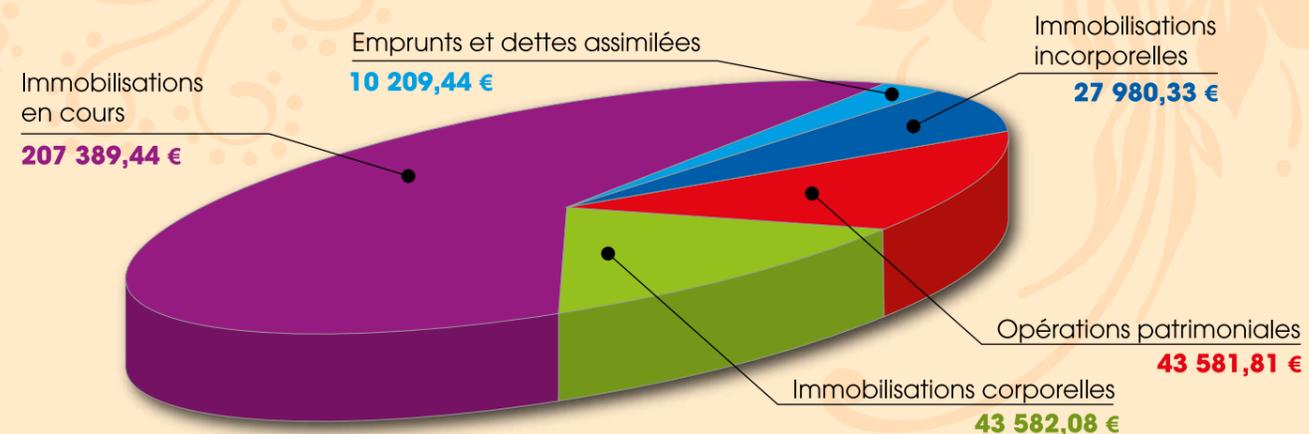
Les habitants qui souhaitent solliciter la communauté de communes doivent s'adresser au préalable à la Mairie. Une procédure a été mise en place par la CDC, nous nous devons de la respecter.

Le Budget 2015 de la commune

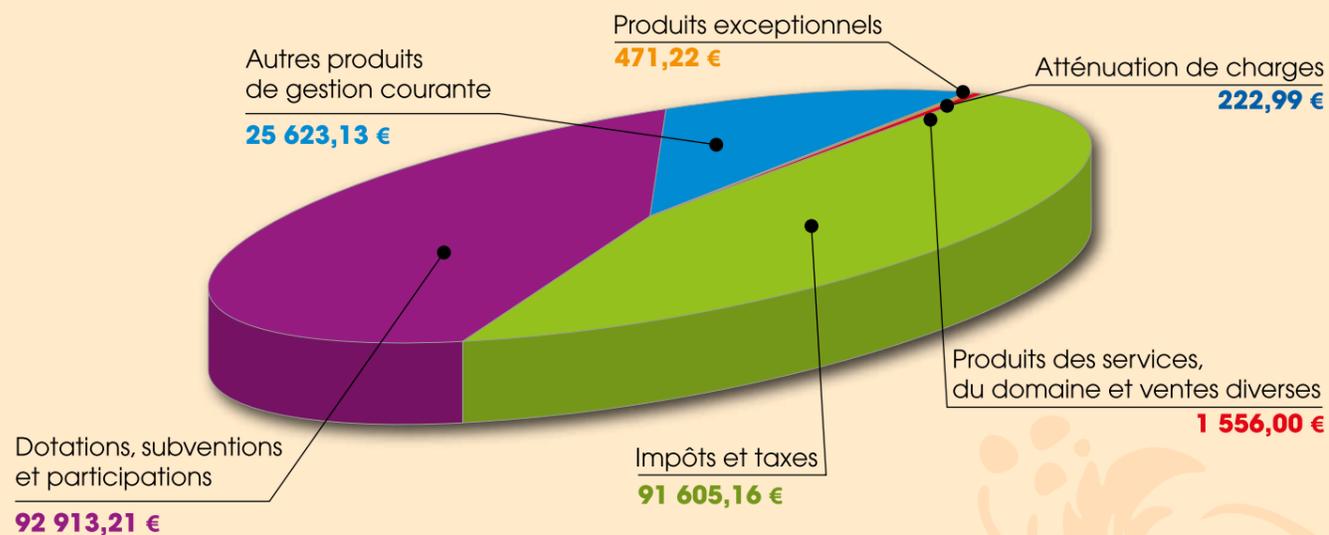
Dépenses de fonctionnement



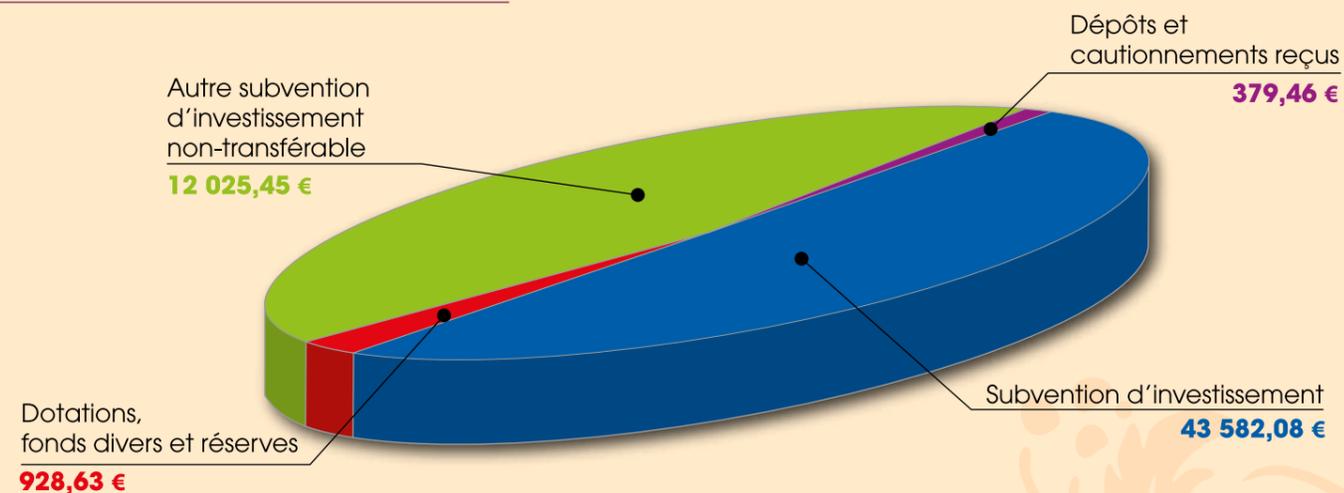
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Subventions attribuées à diverses associations

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'unanimité les subventions 2016 suivantes :

COMITÉ DE JUMELAGE DUNBAR-LIGNIERES	70,00 €
FACILAVIE	50,00 €
COOPÉRATIVE ÉCOLE MATERNELLE	100,00 €
VELO-CLUB LIGNEROIS	50,00 €
ACPG CATM	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS CHATEAUNEUF	70,00 €
OFFICE DE TOURISME DE LIGNIERES	1 500,00 €
ASSOCIATION FOIRE AUX ÂNES	50,00 €
ADMR association service à domicile	100,00 €
DDEN Lignièrès : délégués Éducation Nationale	30,00 €
AVENIR DE LIGNIERES section foot	50,00 €

SPA du Cher	120,00 €
CDAD ACCES AU DROIT - PERMANENCE LIGNIERES	50,00 €
ASSOCIATION LA GRANGE AUX VERRIERES - Saint-Hilaire	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS CHEZAL BENOIT	70,00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50,00 €
AFSEP SCLÉROSE EN PLAQUES	50,00 €
COMICE AGRICOLE 2016 LE CHÂTELET	70,00 €
ONF VERDUN 1916 FORET D'EXCEPTION-CENTENAIRE	50,00 €
(cette subvention contribue au projet de préservation du site de Verdun, symbole de la guerre 14-18, grâce à un aménagement paysager)	

Les travaux

En 2016, travaux non prévus ...

Nettoyage des terrains communaux

Le terrain des Pruneaux a été débroussaillé.
L'espace situé entre la lagune et l'Auzon a été nettoyé.
Désormais ces espaces seront entretenus et le dépôt de déchets y est interdit.

Afin de rendre le bourg plus attrayant pour les fêtes de fin d'année, nous ajoutons **quelques décorations lumineuses** sur les poteaux de l'éclairage public. Cet aménagement est réalisé grâce à la contribution du SDE.

Notre **cadastre napoléonien** datant de 1826 étant en mauvais état, il a été restauré par une entreprise spécialisée. Il est visible en Mairie.

Les travaux prévus en 2017

Par la commune ...

Poursuite de la mise en accessibilité et rénovation de l'Épicerie

Ainsi que nous l'avons prévu, la préparation administrative des travaux s'est faite durant l'année 2016. Les travaux doivent débuter en 2017.

Afin de ne pas pénaliser les habitants et M. Vallée, le multiservice sera transféré dans la salle des fêtes jusqu'à la fin des travaux.

Durant ce laps de temps la location de la salle des fêtes sera suspendue.

Éclairage public

En 2013 une première tranche de travaux a permis de remplacer les luminaires énergivores avec l'aide du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) dans le cadre du plan REVE. En 2016-2017 une deuxième tranche de travaux clôturera le remplacement des luminaires vétustes grâce à une contribution de 70 % du SDE pour un montant de 19 145 €. Reste à la charge de la commune une somme de 5 743 €.

Rénovation de la toiture du chœur de l'Église.

Remplacement des fenêtres de l'ancienne poste avec pose de doubles vitrages.

Ancienne Cure : remplacement de deux fenêtres et rénovation d'une partie de la toiture.

Plantation de quelques vivaces pour améliorer le fleurissement de la commune.

Par la CDC ...

Voirie

Les travaux sont effectués par la CDC, mais avec une participation financière de la commune.

Entretien espaces verts

Les services

Les services communaux

Le personnel

Madame Karine AUROUX, adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire à temps partiel, assure le secrétariat de Mairie et la gérance de l'Agence Postale Communale.

Monsieur Pierre OSSELIN, adjoint technique 2^{ème} classe titulaire à temps complet.

La mairie

Horaires d'ouverture : lundi, jeudi : 9 h - 12 h 15
mardi, vendredi : 13 h 30 - 17 h
Tél. : 02 48 60 00 68 - Fax : 02 48 63 59 20
mail : mairie-de-st-baudel@wanadoo.fr

Pour rencontrer Madame le Maire, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de Mairie.

Mme Auroux met ses compétences à votre service afin de répondre à vos questions qui sont ensuite transmises à Mme le Maire.

L'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie

Horaires d'ouverture : lundi, jeudi : 9 h - 12 h 15
mardi, vendredi : 13 h 30 - 17 h

L'Église

L'Église est ouverte de 9 h à 17 h lorsque l'employé communal est présent, du 1^{er} mars à la Toussaint.

La Salle des Fêtes

La demande de location doit être effectuée en Mairie au moins 15 jours à l'avance.

Tarifs de location :

Libellés	Particuliers ou association de la commune	Particuliers ou associations hors commune
Bal, banquet, mariage : 1 jour	120,00 €	140,00 €
Bal, banquet, mariage : 2 jours	170,00 €	204,00 €
Spectacle payant, concours de belote, raffles	79,00 €	100,00 €
Vin d'honneur	60,00 €	75,00 €
Réunion sans but lucratif	Gratuit	60,00 €
Inhumation dans le cimetière communal	Gratuit	

Ordures ménagères

À partir du 2 janvier 2017, la collecte des ordures est modifiée selon des modalités exposées par courrier auprès de chaque foyer. Durant 1 mois, des agents de la société BRANGEON chargée de la collecte, suivront les bennes afin de répondre aux questions des habitants.

Des bacs de collecte communs seront installés sur la commune au niveau de l'atelier communal.

SMIRTOM - Tél. : 02 48 60 66 89

Cimetière

Un bac jaune est réservé aux plastiques.

Un bac vert est réservé aux déchets végétaux débarrassés de leurs pots.

Durant l'année 2016, nous avons mis en place un désherbage écologique du cimetière en abandonnant l'utilisation des produits phytosanitaires. Quelques herbes peuvent se développer malgré tous les soins donnés par Pierre Osselin avec la houe maraîchère qui permet de désherber les surfaces gravillonnées de manière mécanique.



Le défibrillateur

Cet appareil est installé sur la façade de la Mairie. Neuf personnes de la commune formées à son utilisation et ayant obtenu le **diplôme de premiers secours** peuvent être sollicitées en cas de besoin.

Madame Nicole Antoine
Madame Karine Auroux
Monsieur Alain Blanchard
Monsieur Michel Bonnet
Madame J'Mia Merklé

Monsieur Pierre Osselin
Madame Lydie Reiller
Madame Sylvie Lefevre
Monsieur Michel Vallée

Les affouages

M. Michel Bonnet, deuxième Adjoint, est responsable des affouages.

Les habitants souhaitant bénéficier de l'affouage doivent en faire la demande en Mairie tous les ans. Ils doivent avoir leur domicile réel et fixe dans la commune six mois avant la date de publication du rôle de l'affouage, ce qui exclut les résidences secondaires.

Le règlement complet est disponible en Mairie.

Le prix du stère est fixé à 7 € pour 2017.

La forêt communale est gérée par l'O.N.F.

Les services en dehors de la commune

L'assistante sociale de notre secteur : Madame VERDENAL

Maison des solidarités Sud
26, Grande Rue
18170 LE CHÂTELET
Tél. : 02 18 87 27 52

AMASAD (Association Mutuelle Agricole de Soins À Domicile)

1, route d'Issoudun
18160 Lignièrès

CLIC INFO SENIOR (Centre Local d'Information et de Coordination)

1, avenue de Verdun
18160 LIGNIÈRES

Tél. : 02 48 60 12 81

S'adresse aux aînés et à leurs familles pour les renseigner et les orienter vers les différentes associations.

Maison des services au public

Nouvelle adresse :
2 rue de la Fonderie
18160 Lignièrès

Tél. : 02 48 60 20 20

mail : msap.lignieres@orange.fr

FACILAVIE

7, rue de l'Île d'Or
18020 Bourges
Tél. : 02 48 60 40 97

Antenne à Lignièrès,
1, Avenue de Verdun
Tél. : 02 48 23 90 74

Propose:

- différents services d'aide à domicile 7 jours sur 7
- le portage des repas pour tous
- un service de télé assistance :
PRÉSENCE VERTE (02 48 23 06 82)

Accès aux Droits

Conseil juridique gratuit en toute confidentialité par un avocat, un conciliateur de justice ou un conseiller conjugal et familial.

Mairie de Lignièrès
2 rue du Docteur Bonnet

Pour toute information et démarche, vous pouvez appeler au numéro de téléphone suivant :
06 07 66 96 43.

Vous pouvez également consulter le site internet de l'organisme point d'accès au droit à l'adresse suivante : www.cdad18.fr.

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

10, rue de la Chaussée
18190 Châteauneuf sur cher
Présidente : Madame Reichert
Tél. : 06 14 99 74 90 ou 02 48 60 44 81

L'ADMR offre de nombreux services aux personnes âgées et aux familles.

L'association propose un service de télé assistance : FILIEN. L'ADMR intervient auprès de plusieurs personnes sur la commune de Saint-Baudel.

Une employée de l'ADMR est domiciliée sur la commune. Pour tous les organismes cités ci-dessus, des dépliants sont à la disposition du public en Mairie.

Espace public numérique

Le Châtelet
Inscriptions par mail : epn.lechatelet@departement18.fr
Par tél. : 06 85 82 26 96

Transports publics

LIGNES 18 : Lignes régulières et navettes

Tous les renseignements sont disponibles sur le site www.lignes18.fr, par téléphone au **0800 10 18 18** ou grâce aux dépliants disponibles en Mairie

Appels d'urgence

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

La vie de la commune

Etat civil

Naissances

Matis Rasschaert le 25 décembre 2015
Lola Gamet-Diolot le 28 janvier 2016

Décès

Monsieur Olivier Cirre le 29 Juin 2016
Madame Alice Steenhoudt le 22 août 2016
Monsieur Serge Vincent le 19 novembre 2016

Inscriptions sur les listes électorales

La mairie sera ouverte le samedi 31 décembre 2016 de 9 h à 11 h



Chats Errants

En 2017 nous envisageons de lancer une campagne de stérilisation des chats errants en collaboration avec le cabinet vétérinaire de Lignièrès. Cette opération a un coût élevé pour la commune :
70 € pour une stérilisation
30 € pour un test concernant le Sida du chat, obligatoire pour tout animal capturé
Des informations plus précises seront affichées avant le lancement de la campagne.



Enedis (ERDF) - Compteurs LINKY

Les nouveaux compteurs LINKY seront installés à partir de mars 2017. Les habitants de la commune recevront un courrier 45 jours avant la pose pour une demande de rendez-vous. L'installation est gratuite et dure ½ heure.

Téléphone mobile

Suite à une intervention de l'Association des Maires du Cher auprès du gouvernement, ce dernier propose un nouveau programme de résorption des zones blanches concernant les bourgs-centres (tels que Châteauneuf et Lignièrès). Nous pouvons espérer que cette amélioration s'étendra aux communes voisines.



ACPG-CATM -TOE-VEUVES

Président: M. Michel Lageline
Les Anciens Combattants de l'Association prennent part à toutes les manifestations officielles les 11 novembre, 8 mai et 5 décembre.

Les Berdins

Président : M. Michel Bonnet
Vice-Président : M. Alban Germain
Secrétaire : M. Boris Boczek
Secrétaire-Adjoint : M. Jérôme Bonnet
Trésorière : Mme Marie Bonnet
Trésorière-Adjointe : Mme Sylvie Philippon

Cette association organise deux concours de belote
Samedi 4 février
Vendredi 8 décembre

Le dimanche 7 août 2016, cette association a organisé la «**Fête du Berry**»
Le samedi 29 octobre 2016, vous avez pu assister à la «**Fête du Barangeonnier**»
Les actions de l'association «Les Berdins» ne sont pas encore déterminées pour 2017

Les manifestations communales

D'autres manifestations sont organisées par la Municipalité avec la participation des membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S



**Fête de la Saint-BAUDEL :
le dimanche 21 mai
avec une messe à 10 h 30**



**Fête Nationale le vendredi 14 juillet :
casse-croûte à partir de 20 h**
Le lieu reste à déterminer en raison de l'utilisation de la salle des fêtes par l'Épicerie.



Repas des Aînés

En 2017 l'âge requis pour la participation au repas sera de 67 ans. Nous rappelons que les ayants droit sont les personnes âgées d'au moins 67 ans dans le courant de l'année et possédant leur résidence principale dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Un courrier sera adressé en temps voulu aux personnes entrant dans cette catégorie. En cas d'oubli ou de non-inscription sur les listes électorales, les personnes concernées doivent se faire connaître en Mairie.

Plantation des arbres de naissance

En décembre 2017. Jardin des enfants puis apéritif à la salle des fêtes.

La Fête des enfants et du cinéma

Pour 2017 la commune va renouveler l'opération «**Places de cinéma**» déjà lancée en 2016. Cette distribution s'adresse aux enfants nés entre 1999 et 2014 à raison d'1 place par enfant, plus une 1 place par famille pour un adulte accompagnateur. Les places sont valables six mois au **CGR de Bourges**. La remise des places se fera le samedi **7 janvier** lors de la cérémonie des vœux du Maire à la salle des fêtes. Les personnes ne pouvant être présentes ce jour-là pourront retirer leurs places en Mairie jusqu'au jeudi 26 janvier.



Les associations et leurs manifestations 2017

Le Comité Saint Vincent

Président : M. Frédéric Poupat
Secrétaire : Mme Stéphanie Boczek

Saint-Vincent, le samedi 4 mars

Avec le programme suivant
10 h : Rassemblement au rond-point de la Grande-Croix avant le défilé
10 h 30 : Messe
À la sortie de la Messe : galette à la salle des fêtes
Puis repas sur réservation



Le Comité des fêtes

Président : M. Jean-Paul Ribault
Vice-Président : M. Daniel Regard
Secrétaire : M. Jean-Pierre Taillebois
Trésorier : M. Michel Vallée

RANDONNÉE le dimanche 21 mai jour de la Saint BAUDEL
BROCANTE le dimanche 2 juillet

Le Syndicat de chasse

Président : M. Michel Bonnet
Les chasses ont lieu les dimanches et jours fériés à partir de 9 h

Vœux 2017

Salle des fêtes

Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal présenteront leurs vœux aux habitants de la commune en partageant la galette des rois et le verre de l'amitié

samedi 7 janvier à 16 h 30

Le Barangeonnier

Le Barangeonnier est un haricot en grain originaire du Berry qui porte le nom de la rivière Barangeon.

N'étant pas encore inscrit au Catalogue Officiel des Variétés Légumières, ce haricot n'est pas commercialisé. C'est une variété naine, rustique et vigoureuse. Les gousses sont vertes marbrées de rose. Les grains sont rouges marbrés d'un rouge plus foncé. Les grains se consomment secs ou demi-secs. Ce haricot présente de grandes qualités gustatives.

Sa culture diffère peu des autres haricots secs.

Ce haricot est arrivé sur la commune en 2015 grâce à M. Michel Bonnet qui en a recueilli quelques grains auprès de l'URGC (Union pour les Ressources Génétiques du Centre). La même année il a été cultivé par M. Michel Bonnet et M. André Poupat. En 2016 c'est M. Guy Dagaud qui a effectué les plantations.

M. Bonnet a acquis une batteuse à haricots que les habitants de la commune ont pu voir en action sur la place de l'Église.

